

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2015

TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS - (N° 3314)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 61

présenté par
M. Savary

ARTICLE 8 TER

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« réprimée »

le mot :

« punie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.